

bourse phyllis-lambert

(Une initiative de la Ville de Montréal
pour la relève en design
Date limite : mardi 14 avril 2009, 16 h 30)

designmontréal

La Ville de Montréal, par l'intermédiaire de son bureau Design Montréal, remettra pour la deuxième fois la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal à un designer ou à un collectif de designers montréalais qui compte moins de 10 ans de pratique et s'est démarqué par la qualité exceptionnelle de ses études et de ses travaux, ainsi que pour son intérêt marqué pour la ville, notamment pour Montréal.

Cette bourse honore Phyllis Lambert, cette grande Montréalaise, fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseur de la relève en design. Ainsi, la Ville de Montréal souhaite souligner sa contribution remarquable au rayonnement international de Montréal, son apport à la qualité de vie de ses citoyens, de même que son influence décisive sur la qualité de l'aménagement, de l'architecture et du design dans la métropole.

La bourse doit servir à un projet de perfectionnement professionnel :

- portant sur une thématique en design liée à la ville; et
- se déroulant dans l'une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO : Assouan, Égypte; Berlin, Allemagne; Bologne, Italie; Buenos Aires, Argentine; Édimbourg et Glasgow, Écosse; Iowa City et Santa Fe, États-Unis; Kobe et Nagoya, Japon; Lyon, France; Melbourne, Australie; Popayán, Colombie; Séville, Espagne; et Shenzhen, Chine.

Le projet de perfectionnement proposé peut être :

- un voyage d'études;
- un stage de travail;
- une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque ou à toute autre activité pertinente pour l'avancement d'une jeune carrière en design.

Le projet doit être complété avant le 1^{er} mai 2010.

Bourse de 10 000 \$

Le lauréat reçoit une bourse de **10 000 \$**. Une somme additionnelle de 5 000 \$ est prévue au budget du bureau Design Montréal pour financer des activités de promotion du lauréat et de diffusion de son projet.

Objectifs de la bourse

La Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal vise à :

- rendre hommage à Phyllis Lambert, grande Montréalaise, fervente protagoniste de l'excellence en architecture et ardente défenseur de la relève en design;
- reconnaître et promouvoir le talent de la relève montréalaise en design;
- contribuer à l'enrichissement de la démarche des designers de la relève et à leur perfectionnement sur les questions de design reliées à la ville;
- favoriser la mise en réseau internationale et le développement de marchés de la relève montréalaise en design;
- contribuer à l'animation et aux échanges au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO;
- favoriser l'intégration des designers de la relève aux milieux professionnels;
- permettre l'attribution de premières reconnaissances professionnelles.

Admissibilité* S'il s'agit d'un collectif, tous les membres doivent être admissibles, et un coordonnateur doit être désigné pour les représenter.

- Professionnel universitaire diplômé dans une discipline du design et possédant moins de 10 ans de pratique professionnelle (ex. : architecture, architecture de paysage, design d'intérieur, design graphique, design industriel, urbanisme)
- Citoyen ou résident permanent canadien, montréalais depuis au moins 12 mois
- Projet de perfectionnement tel qu'un voyage d'études, un stage de travail, une participation à un concours, à un atelier de design, à un colloque, etc., devant être réalisé dans une des villes du Réseau des villes créatives de l'UNESCO
- Projet de perfectionnement portant sur une thématique de design reliée à la ville

Modalités de participation

Date de tombée

Les candidats qui souhaitent soumettre leur dossier doivent le faire parvenir au plus tard le **mardi 14 avril, 16 h 30**, à l'adresse suivante (le cachet de la poste en faisant foi) :

Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal
Ville de Montréal
Bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Exigence de présentation

Chaque dossier doit être remis en un seul exemplaire et en format lettre (8.5" X 11", police minimale de 11 points). Pour en faciliter la photocopie, les documents ne doivent être ni brochés ni reliés.

La demande doit inclure les pièces suivantes :

- une lettre d'intention (maximum 1000 mots) décrivant le projet (nature du projet, contexte, contact déjà établi, lieu, calendrier) et qui démontre :
 - un intérêt marqué pour les questions liées à la ville et au cadre de vie (exemples de travaux déjà réalisés à l'appui),
 - la pertinence du stage, ou du projet proposé, pour le développement de l'expertise et pour l'avancement de la carrière du candidat (les retombées escomptées pour le candidat),
 - la pertinence du choix de la ou des ville(s) sélectionnées parmi le Réseau des villes créatives de l'UNESCO.
- le formulaire d'inscription dûment rempli (disponible sur www.designmontreal.com);
- le curriculum vitae chronologique – maximum 3 pages (s'il s'agit d'un collectif, fournir le curriculum du coordonnateur seulement);
- l'échéancier préliminaire de réalisation (maximum 1 page);
- joindre l'un ou l'autre des documents suivants : une vidéocassette (VHS), un DVD, 20 (maximum) images numériques (CD photo) de projets réalisés au cours des dix dernières années (maximum 3 Mo par photo).

Facultatif

- S'il y a lieu, un dossier de presse d'au maximum cinq pages composé de photocopies d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années (les pages excédentaires seront élaguées).
- À fournir seulement si vous êtes finaliste :
 - une preuve d'inscription ou d'invitation pour la participation à un atelier, une exposition ou tout autre événement;
 - et/ou une lettre d'acceptation d'un professeur dans le cas d'un stage d'études, ou du dirigeant dans le cas d'un stage en entreprise ou en agence.

Processus de sélection

1. L'**appel de candidatures** est lancé le 23 janvier 2009 au sein de la communauté des architectes, architectes paysagistes, designers et urbanistes de Montréal (universités, regroupements professionnels, médias, etc.) et se termine le **14 avril 2009**.
2. Design Montréal vérifie l'admissibilité de la candidature.
3. Les membres du jury étudient le dossier individuellement avant la tenue du jury.
4. Le jury se réunit pour évaluer les candidatures et pour choisir jusqu'à trois finalistes qui seront convoqués en entrevue pour la sélection finale du lauréat.
5. Design Montréal informe le candidat, par écrit, de la réponse à sa demande.
6. L'annonce publique du lauréat et la remise officielle de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal aura lieu à la mi-juin.

Jury et critères d'évaluation

Un jury indépendant composé de représentants reconnus par la communauté du design analyse les candidatures admissibles selon les critères d'évaluation suivants :

- qualité et pertinence du profil du candidat (qualité des réalisations, implications dans le milieu, etc.);
- intérêt et pertinence de la contribution de la bourse au projet proposé;
- contacts déjà établis;
- faisabilité de la proposition;
- clarté des intentions de travail;
- qualité de présentation du dossier de candidature.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation. La décision du jury est finale et sans appel.

La liste des membres du jury est disponible sur le site Internet de Design Montréal (www.designmontreal.com).

Règlements et conditions générales

Le lauréat de la bourse s'engage à réaliser son projet tel qu'il est décrit, dans la mesure du possible, et à aviser la Ville de tout changement majeur à son projet. Il s'engage également à faire évoluer son projet en tenant compte des recommandations du jury.

Le lauréat de la Bourse 2009 doit avoir réalisé et complété son projet au plus tard le 1^{er} mai 2010, sans quoi la contribution de la Ville pourrait être retirée.

Le lauréat s'engage à soumettre un rapport de mi-étape dans le cadre d'une rencontre avec le bureau Design Montréal. Le lauréat devra également déposer un rapport final de projet, au plus tard trois mois suivant la date de son retour, et présenter publiquement les résultats de son expérience selon les termes et modalités définis avec le bureau Design Montréal. Une copie du billet d'avion peut lui être demandée.

Le lauréat devra se rendre disponible pour des entrevues avec les médias.

Aucun dossier de candidature ne sera retourné par la Ville aux candidats dont la candidature n'aura pas été retenue. Toutefois, les candidats qui le souhaitent pourront s'adresser à Design Montréal pour récupérer leur dossier pourvu que la demande en soit faite au plus tard le 3 juillet 2009.

La Ville n'assume aucune responsabilité en cas de perte des documents fournis ou de dommages encourus lors du transport de ces pièces. Il est donc recommandé de ne jamais joindre les originaux des documents à votre candidature.

La Ville garantit la confidentialité des documents sous réserve de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Un designer qui change d'adresse après le dépôt de sa demande doit en informer Design Montréal le plus tôt possible afin que la correspondance puisse lui être expédiée à sa nouvelle adresse.

** Les critères d'évaluation, les procédures de sélection du jury et les modalités de remise de la Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal sont revus annuellement et peuvent évoluer en fonction des besoins et attentes des partenaires.*

Renseignements :
Karine Nadotti
Courriel : karine.nadotti@ville.montreal.qc.ca
Téléphone : 514 872-0190